MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

N° d'épreuve FFM	144
Club	C0250 - MOTO CLUB CHAURIEN
Date	DIMANCHE 14 AVRIL 2019
Lieu	SALLES-SUR-L'HERS (11)
Organisateur technique	M BELINGUIER ROBERT
Email	belinguier.robert@orange.fr
Téléphone	05 61 81 56 91

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Règlement 2019 : https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2019/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Président du Jury	011259 - Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Membre du Jury	263052 - M ROUCARIES GERARD	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique responsable	235860 - M MIVELAZ GUY	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	253528 - M BAYLE PHILIPPE	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Commissaire technique	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club
Responsable du chronométrage	LMOC	☒ LMOC ☐ FFM ☐ Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : https://ffm.engage-sports.com/

Tarifs Motocross : 42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie : 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX Quad (Junior & Senior)	Age ---------- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Championnat Méditerranée MX 250cc 4T	Age ---------- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 250 cc 4T
Championnat Méditerranée MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Trophée Méditerranée MX Open	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
Trophée Méditerranée MX Vétéran	Age ---------- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Super Vétéran	Age ---------- 50 ans mini (NCO) Cylindrée --- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Féminin	Age ---------- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	**DOCTEUR CHRISTOPHE CRABIERES**		
Nombre de secouristes *(hors ambulanciers)*	10	**Nombre d'ambulances**	2
Hôpital le plus proche	Castelnaudary (11)	**Temps de trajet (en min)**	15 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES					CARACTERISTIQUES	
Nom du site	Circuit du Moto-Club Chaurien				**Longueur du circuit**	1 450 m
Adresse	Les Huguenots, 11410 Salles sur l'Hers				**Largeur mini de la piste**	5 m
CAPACITES					**Largeur de la grille**	40 m
Moto	En essais	54	En manche	45	**Longueur de la ligne droite de départ**	80 m
Quad / Sidecar	En essais	36	En manche	30	**Nombre de commissaires de piste**	16

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu le 06/02/2019

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date :	*Date :* le 07/02/2019	*Date :* 11/02/2019 *Numéro :* 19/0133
MOTO-CLUB CHAURIEN CASTELNAUDARY	P/ Cog ABADIE LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LISTE DES OFFICIELS DÉSIGNÉS

Poste	Nom / Prénom	N° de licence
Directeur de course	BLANC Jean paul	039460
Président du Jury	GAZAGNE Anne france	011259
Membre du Jury	ROUCARIES Gerard	263052
Membre du Jury	FRANCOIS Mickael	040111
Commissaire technique responsable	MIVELAS Guy	235860
Commissaire technique	BAYLE Philippe	253528
Responsable du chronométrage	REY LIlianne	191524
Commissaire de piste		
Commissaire de piste		
	ANDRE FRANCIS	235415
	VANDECASTEL ALAIN	203561
	SENEGUIER Raymond	121431
	TOURNIE Mariannick	296919
	BRARD Beatrice	012715
	PIERRAD JEROME	296157
	TORRES BERNARD	229073
	SEBLAQUI JEAN	013489
	YOU TRISTAN	247277
	GEOFFRRAY BEATRICE	212318
	PEETERS Geert	266201
	VERAN Guillaume	229248
	ANTHOLIN NICOLAS	226042
	RIBERA Laurent	020746
	TOURNEUR LAURENT	193785
	LARRAGNE GUY	118579
	VOLTES PIERRE	296157

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTO - CLUB
CHA... LEN
CASTEL... 03 - 02 - 2019

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU 14/04/2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h	20h	Contrôles administratifs	et technique le samedi	3h
7h	8H30	Contrôles techniques	et technique	1H30
✓ 8H30	8H45	Essais Libres	trophé open	5+10mn
✓ 8h50	9h05	Essais Libres	125	5+10mn
✓ 9h10	9h25	Essais Libres	MX 250	5+10mn
✓ 9h30	9h45	Essais Libres	veteran	5+10mn
✓ 9h50	10h05	Essais Libres	quad	5+10mn
✓ 10h10	10h25	Essais Chronométrés	trophé open	15mn
✓ 10h30	10h45	Essais Chronométrés	125	15mn
✓ 10h50	11h05	Essais Chronométrés	MX 250	15mn
✓ 11h10	11h25	Essais Chronométrés	veteran	15mn
✓ 11h30	11h45	Essais Chronométrés	quad	15 mn
✓ 11h55	12h15	Manche 1	trophé open	15mn +1 tour
12h15	13h20	Repas	repas	
✓ 13H30	13h55	Manche 1	125	20mn+1tour
✓ 14h00	14h25	Manche 1	MX 250	20mn+1tour
✓ 14h30	14h50	Manche 1	veteran	15mn +1tour
✓ 14h55	15h15	Manche 1	quad	15mn=1tour
✓ 15h20	15h40	Manche 2	trophé open	15mn +1 tour
✓ 15h45	16h10	Manche 2	125	20mn+1tour
✓ 16h15	16h40	Manche 2	MX 250	20mn+1tour
✓ 16H45	17h05	Manche 2	veteran	15mn +1tour
✓ 17h10	17h30	Manche 2	quad	15mn+1tour
	17H45	Remise des Prix		
		Fin		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MOTO CLUB CHE... EN

rcuit des huguenots
lles sur l'hers 11410

omologation :
mande de course le : 14 AVRIL 2019

Annexe à l'arrêté préfectoral SIDPC-2017-01-17-01
du 17 janvier 2017

Légende
ste de secours : +
mmissaire de piste : ●
uets cloture- gannivelles :
rculation moto : →
sse dénivellé :
cés secours :
part 1er tour :
tion membre club : DRC
ecteur de course : MC
meauteurs : P

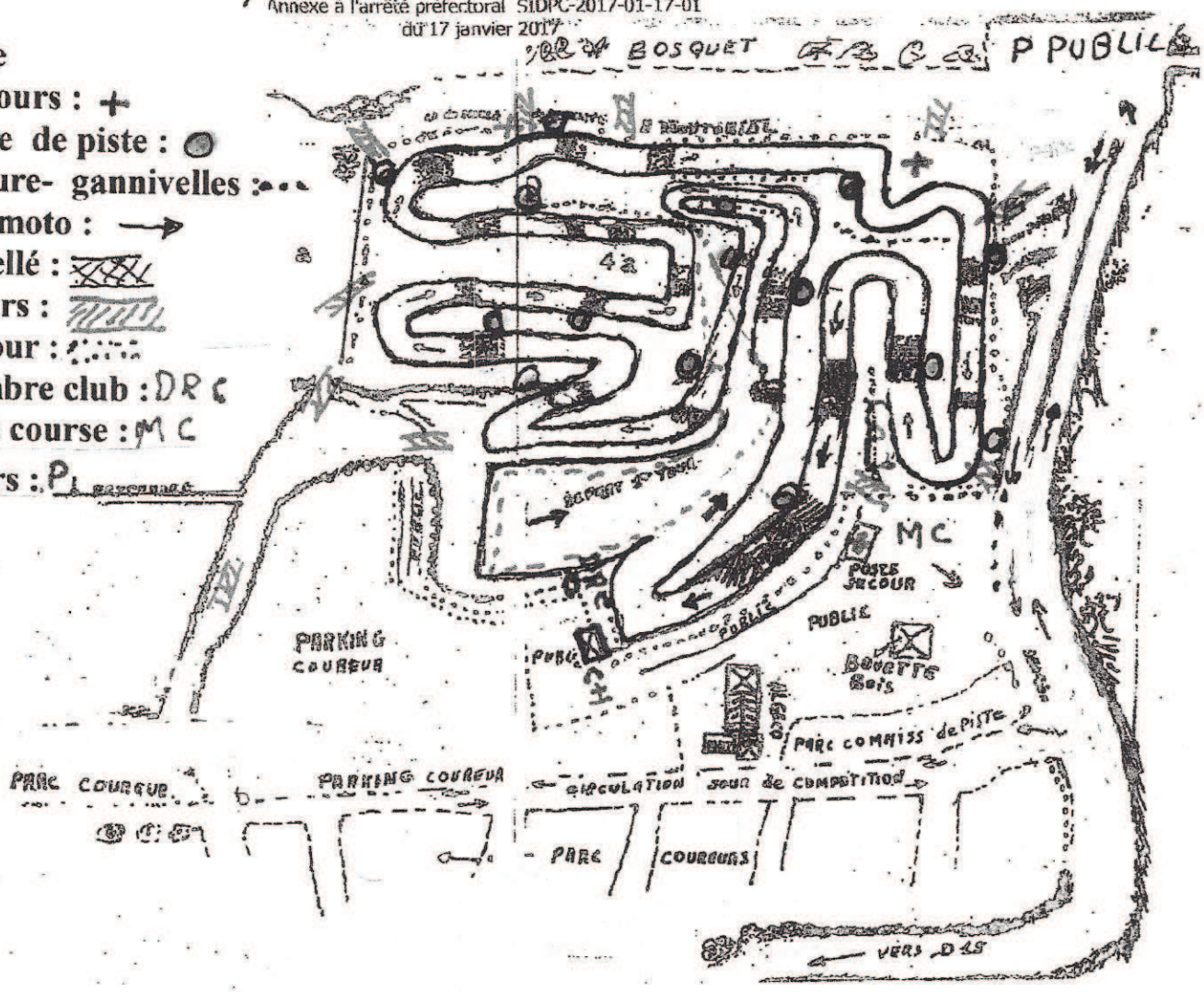

Présidente : VIGNAL Evelyne
tel 06 30 70 28 32
email : evelyne.vignal@laposte,net

Correspondance : Mr BELINGUIER Robert
en jourdy LAGARDE 31290
tel 05 61 81 56 91
email : belinguier.robert@orange.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB CHAURIEN
Chez Mr Belinguier Robert En Jourdy
31290 LAGARDE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO288** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Moto / Quads Cross**» se déroulant **du 14/04/2019 à 7h30 au 14/04/2019 à 19h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 31/01/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

SAS ASSURANCES LESTIENNE

MOTO - CLUB

Date:
2019.02.01
08:52:22 Z

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA